

# LA CONTRIBUTION DES PROFESSIONNELS A L'ÉLABORATION DES TEXTES EUROPÉENS

---

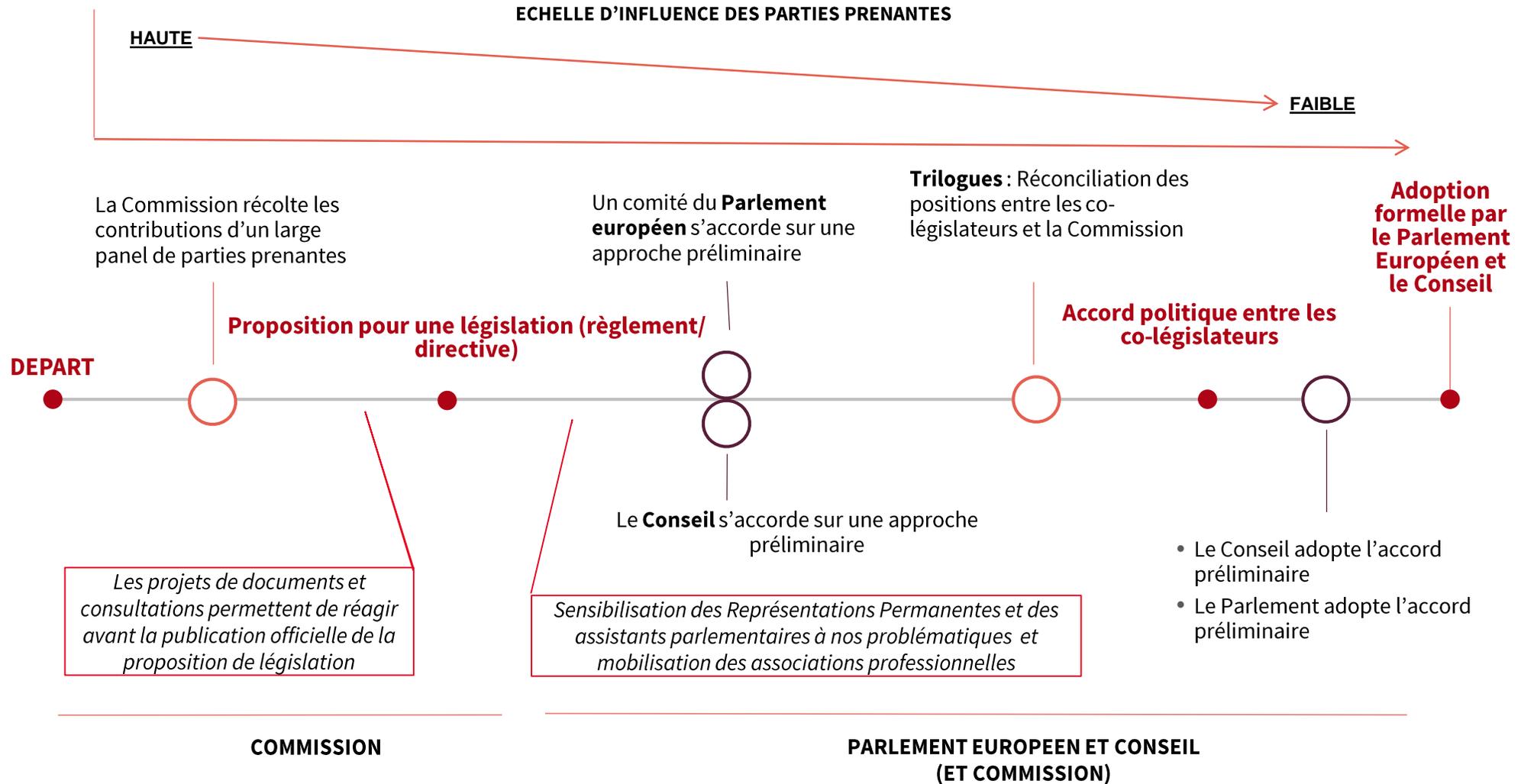
Simon Janin

# 1

---

## **LE PROCESSUS LÉGISLATIF EUROPÉEN DU POINT DE VUE DES PARTIES PRENANTES**

# LE PROCESSUS LEGISLATIF EUROPEEN DU POINT DE VUE DES PARTIES PRENANTES



# 2

---

## **LA DEMARCHE AU SEIN DES ENTREPRISES**

Mobiliser les ressources en interne pour  
influer sur le processus décisionnel  
européen

## REPONSE AUX CONSULTATIONS

Lorsque la Commission européenne lance une consultation technique visant à récolter des *inputs* des parties prenantes, travail de mobilisation des experts en vue d'y répondre dans les meilleurs délais.

## STRATEGIE REGLEMENTAIRE

Après la publication de proposition de législation par la Commission, travail d'analyse des experts (affaires publiques, lignes métiers ...) en vue de transmettre au *senior management* une synthèse des dispositions et des enjeux du texte, et ce en vue de la mise en place d'une stratégie d'action.

## ADVOCACY

Mobilisation des équipes affaires publiques, en lien avec le bureau de Bruxelles, afin d'organiser la stratégie de lobbying.

Sont particulièrement visés : les RP; les assistants parlementaires; *policy officers* ...

A l'issue d'un mapping des parties prenantes, les relais les plus ouverts à nos positions sont sollicités.

## VEILLE

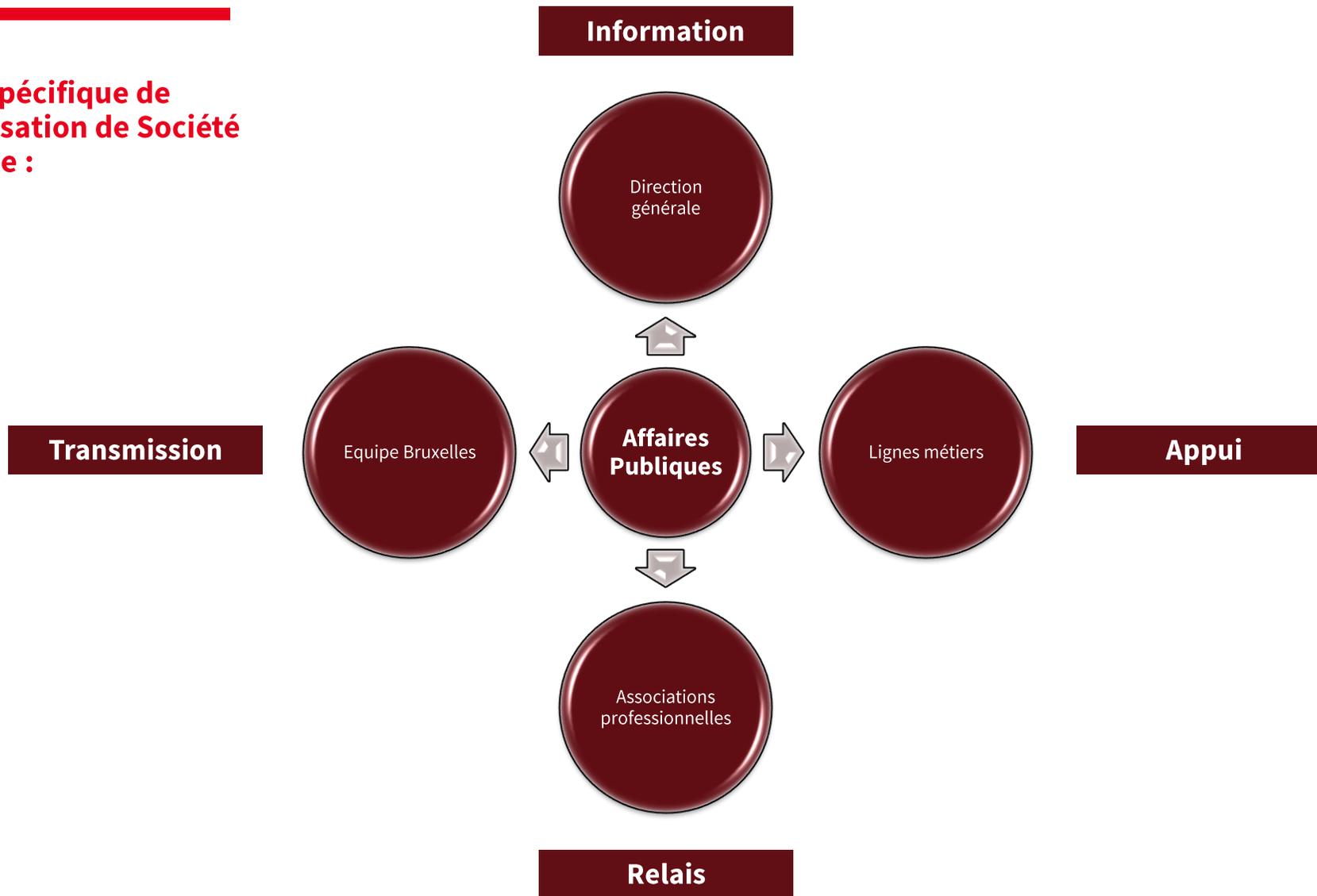
En dehors de tout processus législatif européen, une veille réglementaire est nécessaire afin de détecter tout sujet susceptible de faire l'objet d'une nouvelle réglementation ou d'une revue des règles. Cette mise à l'agenda d'un sujet peut être à l'initiative de l'entreprise, de l'industrie, des pouvoirs publics, ou de la société civile.

## SUIVI POST LEGISLATIF

Après la publication des textes au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE), la communauté affaires publiques groupe reste mobilisée afin de suivre l'adaptation interne à la réglementation (en lien avec les lignes métiers concernées) mais également les développements liés à la mise en œuvre des standards techniques (niveaux 2 et 3).

# LA DEMARCHE AU SEIN DES ENTREPRISES

**Le cas spécifique de  
l'organisation de Société  
Générale :**



# 3

---

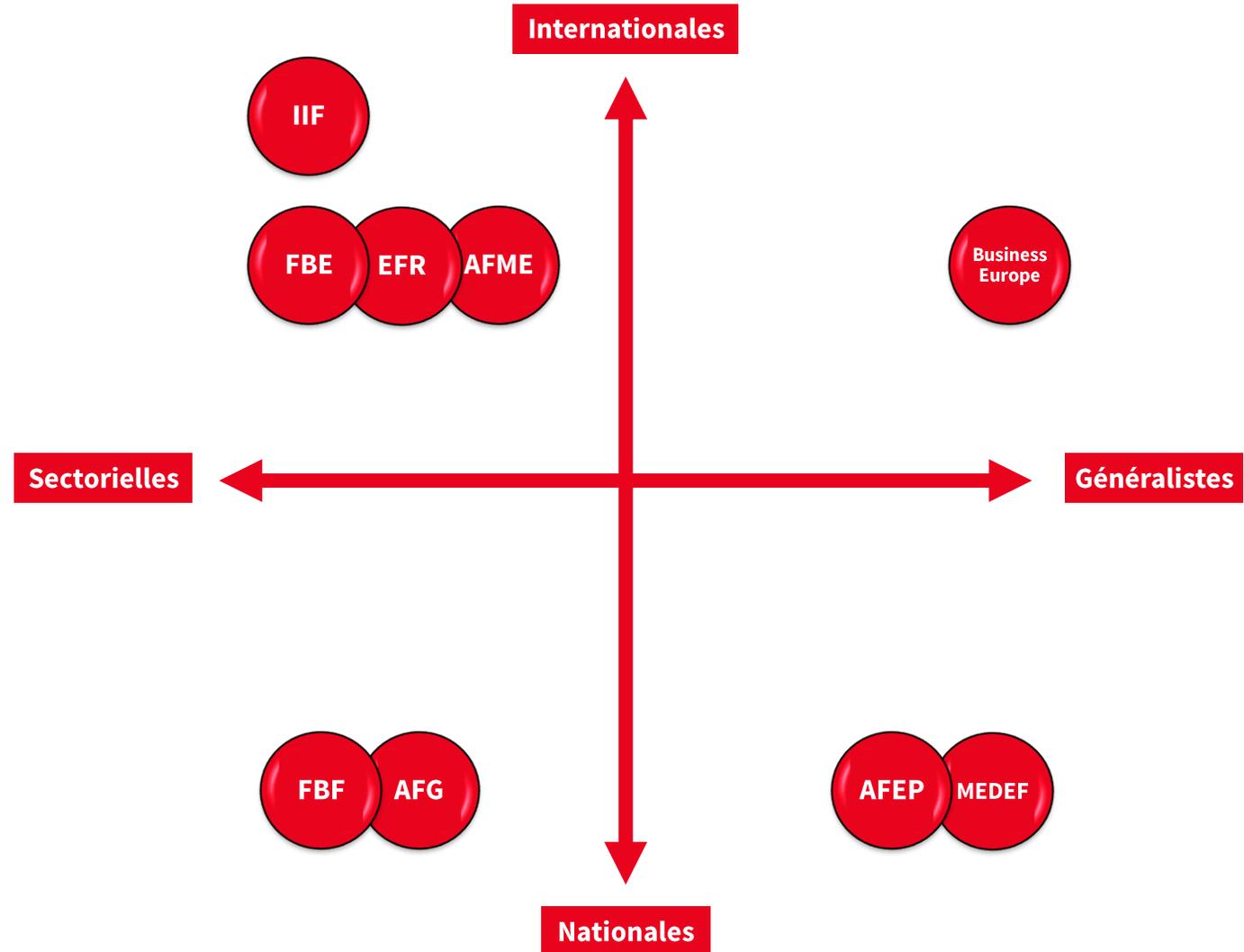
## **LE TRAVAIL DES ASSOCIATIONS PROFESIONNELLES**

Relayer les messages de l'industrie

# LE TRAVAIL DES ASSOCIATIONS PROFESIONNELLES

Afin de mieux relayer ses messages auprès des pouvoirs publics français et des institutions européennes / internationales, Société générale peut s'appuyer sur plusieurs associations professionnelles.

Parmi celles-ci, doivent être distinguées: les associations **sectorielles** (FBE, FBF, AFME) et les associations **généralistes** sur lesquelles le Groupe peut s'appuyer ponctuellement (ex: AFEP), les associations **européennes** (FBE, AFME) et les associations **nationales** (FBF), et enfin les associations **continentales** (FBE) des **associations anglo-saxonnes** (AFME).



**THE FUTURE  
IS YOU**



**SOCIETE  
GENERALE**